



DECISION DU MAIRE

N° 085-2023

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Contrat de mise à disposition

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT que la commune souhaite mettre à disposition des consignes PICK UP pour colis à la Halle marchande du Pont de Fillinges.

DECIDE

ARTICLE 1 : Un contrat de partenariat de 10 ans à compter du 17 octobre a été conclu pour l'installation de consignes PICK UP sise 649 route de la Vallée du Giffre - Halle Marchande - 74250 Fillinges moyennant la somme de 50 euros au titre de redevance.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 17 octobre 2023

Le Maire
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

et de la publication le